SECTEUR SAUVEGARDE DE LA VILLE DE UZES

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

Approuvé par le Conseil Municipal du 16 janvier 2020

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D' OCCITANIE

UNITE DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

COMMUNE DE UZES

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

PLAN 5A2

Source : Ville d'Uzès - Plan Local d'Urbanisme

Echelle : 1/1000e

AC1 MH Classé / MH Inscrit — Immeuble, façade, fragment protégés par la législation sur les M.H.

Sols protégés par la législation sur les M.H.

Monuments Historiques - rayon de 500 m

Tracé de l'acqueduc — Inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, des vestiges de l'aqueduc de Nimes et des parcelles correspondantes

Parcelles correspondantes

AC2 — Protection des sites et monuments naturels

Site classé de la promenade des Marronniers

Sites inscrits : parc du Duché - Quartier de la....

Prescriptions spéciales, art. 2, parag. 2 et 3 du Décret du 08-10-1956

Espace soumis à une servitude spéciale d'aspect créée par le P.U.D. du 01-09-1968

Zone non aedificandi - Art 2, parag. 1 et 2 du Décret du 08-10-1956

AC4 — Périmètre du site patrimonial remarquable (S.P.R.)

AS1 — Périmètre rapproché du captage Fontaine de l'Eure

AS1 — Périmètre éloigné du captage Fontaine de l'Eure

PT4 — Câbles de Télécommunications (totalité de la commune)

< p porte; v vantail; f façade; t-es tourelle d'escalier; es escalier; b balcon; c cour; el élévation; fe fenêtre; to toiture; cl clôture; gr grille; rp rampe; he heurtoir; po portail; trs terrasse; d décor; j jardin

Partie manquante

AS1 périmètre éloigné

AC2

AC1

AS1 périmètre éloigné

PT4 (Totalité de la commune)

AS1 périmètre rapproché

0 m 50 m